



MODALITÉS DE LA RENTRÉE 2026, RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1 – Dates et horaires de la rentrée des élèves :

Date	Niveau	Horaire	Modalités	Demi-pension
MARDI 01 ^{er} septembre 2026	6 ^{ème}	09H00 - 15H30	9H00 : Appel des élèves (présence des parents possible) 9H30 - 16H30 : prise en charge par les professeurs Découverte du collège, formalités administratives, emplois du temps, biométrie pour le restaurant scolaire, codes Educonnect pour accéder à Pronote.	Les élèves inscrits comme « externes » quittent l'établissement à 11H55 et reviennent pour 13H25. Les élèves inscrits comme « demi-pensionnaires » déjeunent au collège.
	5 ^{ème}	13H25 – 16H00	Formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps, biométrie.	Pas de demi-pension

Les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème} n'ont pas classe le 02 septembre

MERCREDI 02 septembre 2026	4 ^{ème}	08H30 - 11H00	Formalités administratives, distribution des livres, emplois du temps, biométrie.	Pas de demi-pension
	3 ^{ème}	09H00 - 12H00		
JEUDI 03 septembre 2026	<i><u>Début des cours pour tous les élèves</u></i> <i>selon les emplois du temps provisoires distribués à la rentrée.</i>			

2 – Accueil des parents au collège : merci de noter ces dates dans votre agenda !

Plusieurs réunions sont prévues selon les modalités suivantes :

Niveau	Date	Horaires et Modalités
6 ^{ème}	Mardi 15 septembre	17H45 – 18H45 présentation des équipes autour du professeur principal
5 ^{ème}	Judi 17 septembre	17H45 – 18H45 avec le professeur principal
4 ^{ème}	Lundi 21 septembre	17H45 – 18H45 avec le professeur principal
3 ^{ème}	Judi 24 septembre	17H45 – 18H45 avec le professeur principal

3 – Informations importantes :

Emploi du temps

L'emploi du temps distribué aux élèves à la rentrée sera un emploi du temps **provisoire** (c'est-à-dire que des changements pourraient survenir) jusqu'au vendredi 11 septembre 2026 inclus.

Demi-pension

Pour la période du 01 au 11 septembre 2026, le régime appliqué est celui que vous avez choisi au moment de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant au mois de juin (Externe ou DP 4 jours). Une fiche d'inscription définitive distribuée à la rentrée vous permettra d'ajuster vos choix si nécessaire après le 11 septembre 2026 (en fonction de l'emploi du temps définitif de votre enfant par exemple.) A défaut de modifications de votre part, le formulaire rempli au mois de juin 2026 sera considéré comme définitif.

Tarifs : les tarifs de la demi-pension sont calculés en fonction de votre Quotient Familial validé par une attestation que vous aurez demandée au préalable à votre caisse d'allocations familiales. Si vous n'avez pas déjà fourni cette attestation au mois de

juin, veuillez à nous la faire parvenir en même temps que l'inscription au restaurant scolaire. A défaut, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Livres et fournitures

Les manuels scolaires sont prêtés gratuitement à tous les élèves et distribués le jour de la rentrée. Veuillez prévoir l'achat de plastique transparent pour les couvrir dès le premier jour.

Pour les fournitures scolaires : se limiter à l'achat des fournitures prévues sur la liste qui vous a été remise. Cette liste est également en ligne sur le site internet du collège : www.collegelassagne.websco.fr

Dialogue familles / collège :

Pour la réussite de la scolarité de votre enfant, il est nécessaire de dialoguer avec les personnels du collège. Pour cela, nous vous demandons de :

- **Fournir des coordonnées exactes** (adresse, téléphone, **mail**) et de veiller à prévenir le secrétariat à chaque changement. Une adresse mail valide est fondamentale parce qu'elle nous permet de vous envoyer de nombreuses informations efficacement et sûrement.
- **Rencontrer, lorsque c'est nécessaire**, un enseignant (pour la scolarité) ou une autre personne de l'établissement (pour la discipline, des difficultés d'ordre familial, médical...) en prenant rendez-vous dès que vous en ressentez le besoin ou en répondant à l'invitation qui pourrait vous être faite par un personnel du collège.
- **Se connecter à votre compte Pronote « Responsable d'élève »** pour suivre la scolarité de votre enfant (agenda, emploi du temps, absences, résultats, diverses informations essentielles sur la vie de l'établissement et les réunions programmées).
- **Assister aux réunions organisées au collège** : une réunion est organisée à la rentrée pour les parents d'élèves afin de rencontrer les équipes pédagogiques puis au moins une réunion dans l'année pour la classe de votre enfant.
- **Participer à la vie du collège : voter aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.** Les deux parents, qu'ils soient mariés ou non, séparés ou divorcés sont électeurs et éligibles. Pour des informations sur l'organisation de ces élections (matériel de vote, acte de candidature...) mais aussi sur les conditions du déroulement de la scolarité de vos enfants et l'organisation de la vie scolaire, vous pouvez consulter le site du ministère www.education.gouv.fr/parents.html. Les élections se déroulent début octobre (des informations spécifiques seront distribuées).

Suivi de la scolarité de votre enfant

Un espace numérique de travail est à votre disposition à l'adresse suivante : <https://www.laclassed.com/> utilisable sur ordinateur ou smartphone.

Une connexion régulière des parents (avec les codes **Educonnect**, valables pour toute la scolarité de votre enfant) est indispensable. Elle permet de recevoir toutes les informations utiles à la scolarité (PRONOTE : emploi du temps, informations sur la vie de la classe ou de l'établissement, assiduité, discipline, résultats scolaires, travail à effectuer, SCOLARITÉ SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE, bourses, orientation, modification de vos coordonnées) nécessaires au suivi de la scolarité de votre enfant.

Attention, les élèves n'ayant plus de carnet de correspondance « papier », toutes les informations nécessaires au suivi se trouvent donc sur PRONOTE. Les élèves disposent d'une « carte de collégien », format A5 (**14,8 x 21 cm**) plastifiée, précisant leur emploi du temps, avec photographie, et report des autorisations de sortie. Une première carte « provisoire », non plastifiée leur est distribuée à la rentrée, puis une carte définitive plastifiée, 15 jours après. Cette carte leur est systématiquement demandée aux entrées et sorties de l'établissement. Il est donc indispensable qu'ils l'aient systématiquement sur eux.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée scolaire,

Eléonore SCUIEREB,
La Principale par intérim

